



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## conseil supérieur de la pêche

Question écrite n° 18495

### Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales au sujet du manque d'effectifs de la brigade du conseil supérieur de la pêche dans le département de la Lozère. Ce dernier dispose d'un réseau hydrographique important : plus de 500 cours d'eau qui arrosent trois grands bassins versants encore préservés. Ces agents techniques de l'environnement, actuellement en poste, ont vu ces dernières années leurs missions augmenter parallèlement aux tâches administratives. Aujourd'hui, une augmentation des effectifs serait nécessaire. Il désire connaître ses intentions à ce sujet. - Question transmise à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable.

### Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question posée au ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, relative à l'insuffisance des effectifs des brigades du Conseil supérieur de la pêche, notamment en Lozère. Les brigades départementales du Conseil supérieur de la pêche se composent en moyenne de cinq à six agents. La brigade de la Lozère compte sept agents, ce qui est au-dessus de la moyenne départementale. Le Conseil supérieur de la pêche est aujourd'hui confronté à une situation budgétaire difficile. Le récent rapport du sénateur Philippe Adnot sur cet établissement a mis l'accent sur l'objectif d'assainir les finances, qui est considéré comme indispensable avant toute réforme. La maîtrise des dépenses, dans lesquelles les charges de personnel occupent une place importante, est prioritaire. Un renforcement des effectifs des brigades du Conseil supérieur de la pêche n'est donc pas prévu à court terme.

### Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18495

**Rubrique :** Chasse et pêche

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** écologie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 mai 2003, page 3758

**Réponse publiée le :** 15 septembre 2003, page 7122